



Relevé de décisions de l'Assemblée Générale Élective du 6 juin 2019

Etaient convoqués :

- MM. les Présidents des Clubs de Jeep® ÉLITE et de Pro B ;
- MM. les Personnalités qualifiées de la LNB ;
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de Jeep® ÉLITE et de PRO B ;
- M. le Représentant des Arbitres ;
- M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (SNB) ;

▪ Etaient présents : Jeep® ÉLITE

BOULAZAC BASKET DORDOGNE
JL BOURG BASKET
ELAN CHALON
CHAMPAGNE CHALONS REIMS
CHOLET BASKET
BCM GRAVELINES DUNKERQUE
FOS PROVENCE BASKET
LE MANS SARTHE BASKET
ESSM LE PORTEL
LIMOGES CSP
LDLC ASVEL
NANTERRE 92 SAS
LEVALLOIS METROPOLITANS
E.B PAU-LACQ-ORTHEZ
STRASBOURG IG

Représentés par :

Laurent SERRES
Julien DESBOTTES
Dominique JUILLOT
Michel GOBILLOT
Jérôme MERIGNAC
Christian DEVOS
Jean-Pierre BARNES
Christophe LE BOUILLE
Yann RIVOAL
Yves MARTINEZ
Gaetan MULLER
Jean DONNADIEU
Jean-Pierre AUBRY
Didier REY
Martial BELLON

3 clubs sont excusés : ANTIBES SHARKS, JDA DIJON BASKET, AS MONACO BASKET
15 clubs présents, soit 30 voix pour les votes.

▪ **Étaient présents : Pro B**

ADA BLOIS BASKET
C' CHARTRES BASKET MASCULIN
ASC DENAIN VOLTAIRE P.H
ALM EVREUX
PARIS BASKETBALL
BASKET CLUB GRIES OBERHOFFEN
LILLE METROPOLE BASKET
HERMINE DE NANTES
POITIERS BASKET 86
ORLEANS LOIRET BASKET
CHORALE DE ROANNE
ROUEN METROPOLE BASKET
SAINT CHAMOND BASKET
SLUC NANCY
JA VICHY-CLERMONT

Représentés par :

Paul SEIGNOLLE
Anthony HERMELINE
Alain PLACE
Patrick ROUSSEL
David KAHN
Romuald ROECKEL
Bienvenu DJOMANTIN
Jean-Luc CADIO
Louis BORDONNEAU
Didier NOURAUULT
Daniel PEREZ
Yvan GUEUDER
Roger PAOUR
Philippe DURST
Yann LE DIOURIS

3 clubs sont excusés : AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET, CAEN BASKET CALVADOS, UJAP QUIMPER 29

15 clubs présents, soit 15 voix pour les votes.

• **Les personnalités qualifiées élues par les groupements sportifs de Jeep® ÉLITE et Pro B :**

Étaient présents :

M. AUSSEUR
M. BAUDIER
M. BERAL
M. LEMASSON
M. PRIMAULT
M. RAIMBAULT
M. TORRES

• **Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :**

Étaient présents :

M. BEESLEY
M. JEHANNO
M. SOUCHU

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : 10 soit 10 voix pour les votes.

• **Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :**

Étaient présents :

M. KROEMER
M. LEGNAME
M. MERLIOT
M. SPAHIC

Nombre de membres de la FFBB présents à cette Assemblée : 4 soit 8 voix pour les votes.

- **Le représentant des entraîneurs :**

Était présent : **M. RUIZ**

- **Le représentant des joueurs :**

Était absent excusé : **M. SY**

- **Le représentant des arbitres :**

Était présent : **M. ROSSO**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Était présent : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents à cette Assemblée : **3 soit 3 voix pour les votes.**

- **Assistait à la réunion :**

M. Jean-Pierre SIUTAT

Président de la FFBB

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

47 membres sur 54, représentant 66 voix sur 76 sont présents.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. Présentation des candidatures au Comité Directeur de la LNB :

-Rappel statutaire en vue des élections des Membres du Comité Directeur :

Mme Christine LOMBARD fait un rappel statutaire sur la composition du Comité Directeur (article 10 des statuts) :

La Ligue Nationale de Basketball est administrée par un Comité Directeur de dix-sept membres, présidé par le Président de la LNB, lui-même élu parmi les dix-sept membres titulaires d'une licence de dirigeant délivrée par la FFBB.

L'Assemblée Générale doit élire au Comité Directeur de la LNB conformément à l'article 10 des statuts 5 représentants de clubs de Jeep® ÉLITE, 2 représentants de clubs de PRO B, 3 personnalités qualifiées siégeant à l'Assemblée Générale (hors personnalités qualifiées FFBB).

Il est également précisé que le Comité Directeur comprend aussi une personnalité qualifiée FFBB et trois des représentants du Comité Directeur de la FFBB désignés par lui et siégeant à l'Assemblée Générale de la LNB, le Président de l'organisation la plus représentative des dirigeants de groupements sportifs membres de la LNB, le représentant des joueurs professionnels, désigné par l'organisme le plus représentatif de ceux-ci et le représentant des entraîneurs désigné par l'organisme le plus représentatif des entraîneurs (titulaire d'un diplôme d'état pour l'hypothèse où il est entraîneur).

Enfin, conformément à l'Article 7 des statuts le vote par procuration n'est pas autorisé lors d'une Assemblée Générale ayant pour objet l'élection du Président ou des membres du Comité Directeur. Aussi, seuls les représentants légaux des groupements sportifs de Jeep® ÉLITE et de PRO B peuvent prendre part aux votes. Il en est de même pour les autres membres de l'Assemblée Générale qui doivent être physiquement présents, interdiction étant faite de donner procuration.

Par décision en date du 17 mai 2019, le Comité Directeur de la LNB a désigné la Commission électorale chargée de contrôler la régularité des opérations électorales. Celle-ci est présidée par M. DE MONTEYNARD (Président de la Commission Juridique et de Discipline) assisté de MM. BREILLAT (CDES) et JAMIN (Vice-Président de la Commission Juridique et de Discipline).

- **Candidats à l'élection :**

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE Jeep® ÉLITE

5 postes à pourvoir (5 candidats)

NOMS	QUALITE
-------------	----------------

Martial BELLON	Président STRASBOURG I.G. (Jeep® ELITE)
Jean-Louis BORG	Dirigeant salarié JDA DIJON BASKET (Jeep® ELITE)
Christian DEVOS	Président BCM GRAVELINES (Jeep® ELITE)
Christophe LE BOUILLE	Président LE MANS SARTHE BASK. (Jeep® ELITE)
Gaëtan MULLER	Président-Délégué LDLC ASVEL (Jeep® ELITE)

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE PRO B

2 postes à pouvoir pour 3 candidats

NOMS	QUALITE
Louis BORDONNEAU	Président POITIERS BASKET 86 (PRO B)
Philippe DURST	Président SLUC NANCY BASKET (PRO B)

Paul SEIGNOLLE	Président ADA BLOIS BASKET 41 (PRO B)
-----------------------	--

AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES
3 postes à pourvoir (3 candidats)

NOMS	QUALITE
Alain BERAL	Personnalité qualifiée de l'Assemblée Générale de la LNB
Christian LEMASSON	Personnalité qualifiée de l'Assemblée Générale de la LNB
Nicolas RAIMBAULT	Personnalité qualifiée de l'Assemblée Générale de la LNB

MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

NON SOUMIS AU VOTE

LES REPRESENTANTS ET LES PERSONNALITES QUALIFIEES DESIGNES PAR LE COMITE DIRECTEUR DE LA FFBB POUR SIEGER DANS LES INSTANCES DE LA LNB

3 élus du Comité Directeur Fédéral à la LNB :

M. Paul MERLIOT (CD + Bureau)

M. Philippe LEGNAME

M. Mili SPAHIC

1 personnalité qualifiée :

M. Jean-Marc JEHANNO

**LE PRESIDENT DE L'ORGANISATION LA PLUS REPRESENTATIVE DES DIRIGEANTS
DE GROUPEMENTS SPORTIFS MEMBRES DE LA LNB**

M. Michel GOBILLOT **Président de l'UCPB**

**LE REPRESENTANT DES JOUEURS PROFESSIONNELS DESIGNE PAR L'ORGANISME
LE PLUS REPRESENTATIF DE CEUX-CI**

M. Amara SY **Président du SNB**

**LE REPRESENTANT DES ENTRAÎNEURS DESIGNE PAR L'ORGANISME LE PLUS
REPRESENTATIF DES ENTRAÎNEURS (TITULAIRE D'UN DIPLOME D'ETAT POUR
L'HYPOTHESE OÙ IL EST ENTRAÎNEUR**

M. José RUIZ **Président du SCB**

2. Elections des membres au Comité Directeur de la LNB

- Modalités du vote :

Les modalités du vote sont rappelées aux membres de l'Assemblée Générale :

Conformément l'article 7 des statuts les pouvoirs et procurations ne sont pas acceptés lors d'une Assemblée Générale Elective et seuls les représentants légaux des clubs peuvent siéger et voter. Il en est de même pour les autres membres de l'Assemblée Générale qui doivent être physiquement présents, interdiction étant faite de donner procuration.

Chaque représentant de clubs de Jeep® ÉLITE et chaque représentant du Comité Directeur de la FFBB, membre de l'Assemblée Générale, disposent de deux voix.

Les autres membres de l'Assemblée Générale disposent d'une voix.

1er tour :

Chaque membre de l'Assemblée Générale se rend auprès de son bureau de vote (en fonction de son nombre de voix), reçoit à son arrivée les enveloppes et les bulletins de vote correspondant aux différentes catégories à élire.

Après un passage dans l'isoloir, chaque membre de l'Assemblée Générale dépose l'enveloppe et le bulletin dans les urnes - au nombre de 3 - et signe la feuille d'émargement.

Il est ensuite procédé au dépouillement des votes par le Président et les 2 scrutateurs qui ont été désignés par le Comité Directeur.

L'élection du premier tour est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

2ème tour :

Si les différents postes ne sont pas pourvus lors du 1er tour, il est procédé à un deuxième tour qui se déroule selon les mêmes modalités que le 1er tour.

L'élection est acquise à la majorité relative des suffrages exprimés et blancs.

- Validité du Vote :

Au 1er tour, la liste nominative des candidats figure sur les bulletins de vote. Les votants effectuent leur choix en cochant le nom des candidats retenus.

Au deuxième tour les votants doivent inscrire le nom du ou des candidats retenus suivant le nombre d'élus au premier tour.

Il est rappelé qu'un bulletin de vote est nul :

- s'il comporte un nombre de noms supérieurs à celui des sièges à pourvoir ;
- s'il comporte des noms des personnes n'ayant pas fait acte de candidatures ;
- s'il comporte une modification quelconque (rature, déchirure, signes de reconnaissance du votant).

Le bulletin est blanc si l'enveloppe est vide, si un bulletin blanc a été inséré dans l'enveloppe ou si aucun candidat n'a été retenu.

Il est ensuite procédé au vote à bulletins secrets :

- Résultats du 1er tour :

M. DE MONTEYNARD donne le résultat du vote :

a) Représentants de Jeep® ÉLITE :

Ont obtenu :

M. BELLON	56 voix	Réélu
M. BORG	56 voix	Réélu
M. DEVOS	63 voix	Réélu
M. LE BOUILLE	66 voix	Réélu
M. MULLER	63 voix	Réélu

Total de voix : 66 voix

Aucun bulletin blanc ni bulletin nul

Majorité absolue : 34 voix

b) Représentants de PROB :

Ont obtenu :

M. BORDONNEAU	42 voix	Réélu
M. DURST	50 voix	Elu

-A par ailleurs obtenu :

M. SEIGNOLLE : 37 voix

Conformément aux statuts et bien que M. SEIGNOLLE ait également obtenu la majorité absolue lors du premier tour, la Commission électorale valide les élections de MM. BORDONNEAU et DURST, ceux-ci ayant obtenu les plus grands nombres de voix et deux postes seulement étant à pourvoir.

Total de voix : 66 voix

Aucun bulletin blanc ni bulletin nul

Majorité absolue : 34 voix

c) Personnalités qualifiées :

Ont obtenu :

M. BERAL	61 voix	Réélu
M. LEMASSON	62 voix	Réélu
M. RAIMBAULT	57 voix	Elu

Total de voix : 66 voix

Aucun bulletin blanc ni bulletin nul

Majorité absolue : 34 voix

L'ensemble des candidats est élu à la majorité absolue au premier tour.

3. Election du Président de la LNB

Les membres du Comité Directeur de la LNB nouvellement élus se retirent pour proposer à l'Assemblée Générale le nom du candidat à la Présidence de la LNB.

M. Jean-Marc JEHANNO, doyen d'âge du nouveau Comité Directeur, indique que cette instance, à la majorité de ses membres, propose à l'Assemblée Générale la candidature de M. Alain BERAL comme Président de la LNB.

Le vote a lieu à bulletins secrets :

M. DE MONTEYNARD donne le résultat du vote :

M. BERAL : 52 voix	Réélu
---------------------------	--------------

Total de voix : 59 voix

Aucun bulletin blanc ni de bulletin nul

Majorité absolue : 30 voix

M. Alain BERAL est réélu à la majorité absolue des présents.

M. Alain BERAL prend la parole et remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle vient de lui témoigner pour continuer à conduire « LE PROJET » de la Ligue Nationale de Basket.

4. Questions diverses

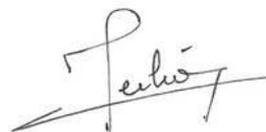
Aucune demande n'a été reçue

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. BERAL remercie les participants pour la bonne tenue de l'Assemblée et clôt les débats.

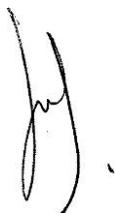
*



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Jehanno', with a small dot at the end.

**Le Doyen du Comité Directeur,
Jean-Marc JEHANNO**